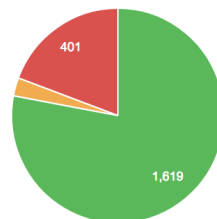


Nouvelles propositions des contributeurs ayant recueilli un nombre conséquent d'arguments :

“Préférer une procréation bioéthique co-parentale, sans anonymat ni manipulation des gamètes et des embryons”



Description : “Il faut s'entendre sur ce que nous désignons comme bioéthique. Nous demandons que ce qui sera décrété bioéthique par le CCNE dans les modes de procréation respecte l'unicité de l'espèce humaine, l'intégrité de la nature biologique de l'Humain et la dignité sociale de tout Humain. Le fait d'être parent pour toute personne comme le fait pour tout enfant de connaître et si possible d'être élevé par ses parents géniteurs, homme et femme, même non cohabitants, en font partie également. Ainsi sont préservées l'unicité et l'intégrité de l'espèce humaine, par le respect des droits de l'enfant et de ceux des parents, à égale proportion.

Concrètement, nous demandons que dans toutes les formes de familles et de couples soit préféré un mode de procréation responsable, c'est-à-dire qui ne sépare pas les gamètes des émetteurs, qui ne rendent pas les émetteurs inconnus à leur enfant, et qui ne mette pas leurs gamètes et embryons rendus anonymes à libre disposition commerciale pour leur fécondation et/ou leur "augmentation" génétique.

Nous demandons la levée universelle de l'anonymat des donneurs et leur inscription comme géniteurs dans l'acte de naissance de tout enfant.

Pour ce faire, nous demandons que soit mis en place une structure publique qui permette de mettre en contact des personnes humaines, hommes et femmes responsables, et non plus seulement leurs gamètes congelés. Ces personnes humaines apporteront intuitu personae leur concours pour la procréation de leur enfant, à des couples hétéros infertiles, à des couples homos comme à des hommes ou à des femmes célibataires. Ces personnes génitrices seront inscrites en tant que telles dans l'acte de naissance de l'enfant et pourront participer, selon une co-parentalité à géométrie déterminée entre les co-parents avant la conception, à l'éducation de l'enfant (simple inscription dans l'acte de naissance, droit de visite, délégation ou partage de l'autorité parentale, garde alternée ...)

Nous demandons, pour les couples hétéros infertiles, pour les couples homos et pour les célibataires, la prise en compte d'une co-éducation solidaire et responsable des géniteurs et des éducateurs dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette pratique bioéthique de co-parentalité existe déjà depuis longtemps, et doit être promue comme solution alternative à l'extension de la PMA avec Fécondation In Vitro (FIV) de gamètes anonymes et transfert d'embryons anonymes manipulables génétiquement. Ainsi la Procréation Médicalement Assistée qui permet la FIV avec ou sans transfert d'embryons, jamais anonymes, sera réservée, indépendamment des formes de couples, aux seuls cas de stérilité médicalement constatée, après qu'aient été épuisées toutes les

possibilités de fécondation naturelle ou par insémination manuelle ou médicale. En cas d'échec de la FIV avec transfert d'embryon non anonyme, il est toujours possible de choisir un autre co-parent.

Cette mesure de fécondation naturelle avec co-parentalité solidaire satisfait tant le droit de chaque enfant à connaître et voir reconnaître ses parents géniteurs, que le droit de chaque adulte à pouvoir être parent. Elle permet surtout d'éviter toute disparition du mode naturel de procréation pour des catégories spécifiques de la population, et donc de spéciation de l'espèce humaine, avec eugénisme par manipulation génétiques et/ou numériques des gamètes et embryons.

Ce mode de procréation bioéthique co-parentale n'est pas transhumain."

Arguments pour	Arguments contre
L'enfant doit pouvoir connaître ses origines : c'est un droit fondamental	Il serait perturbant pour l'enfant d'être confronté à 4 parents, et préjudiciable à la nécessité de repères stables
Cela permet de régler les difficultés des enfants qui cherchent leurs origines toute leur vie	Il faut préserver la famille composée d'un père et d'une mère
Il faut laisser le droit naturel à chacun de naître d'un homme et d'une femme	Cette proposition s'apparente à la GPA, avec un accouplement pour satisfaire un besoin de procréer
Il faut respecter la nature dans la procréation	Cela va contre les droits de l'enfant, ce sont des arrangements entre adultes pour satisfaire des désirs
Cela permet aux enfants d'avoir des points de repères	Cela créerait de nombreux contentieux en justice
Cela est un très bon compromis pour toutes les formes de couple	Il est impossible que tant de personnes se mettent d'accord sur l'éducation d'un enfant
Cela permettra de protéger contre toute tentative de dérive eugéniste	Beaucoup d'enfants vivent très bien de n'avoir été élevé que par un seul ou aucun de ses géniteurs
Cela permet de ne pas enlever à l'acte sexuel sa dimension génitrice	Un enfant ne peut pas avoir deux pères ou deux mères
Cela est un simple bon sens qui permettra de rectifier les erreurs en cours	Cette proposition revient à jouer avec des enfants comme s'ils étaient des accessoires

<p>Cette proposition permet d'éviter la fabrication d'enfants sur mesure par sélection eugéniste, ce qui est le coeur du débat</p>	<p>Il n'y a pas de droit à être parent quel que soit son mode de vie</p>
<p></p>	<p>Le terme de "parents géniteurs" est en contradiction avec le code civil</p>
	<p>Cette proposition est attentatoire aux droits et à l'intérêt des enfants concernés</p>
	<p>L'État n'a pas vocation à compenser les incapacités naturelles non accidentelles</p>
	<p>Il est impossible d'instituer un test de paternité / maternité à chaque naissance</p>
	<p>Cette proposition est incompréhensible et incohérente</p>
	<p>On ne doit pas dissocier "parents" et "géniteurs" : l'enfant a besoin qu'ils soient les mêmes</p>

Points de vigilance
<p>Cela entraînerait une chute du nombre de donneurs, ceux-ci ne souhaitant pas être liés à une paternité ou maternité</p>
<p>Cette proposition est paradoxale : elle reconnaît le droit des enfants à connaître ses parents mais aussi le droit à l'enfant pour des couples qui ne peuvent pas en avoir</p>
<p>Cette solution serait un moindre mal par rapport à l'extension de la PMA dans les conditions actuelles</p>
<p>Cette proposition écarte la question de l'autorité perçue par l'enfant : qui décide à la fin, parmi 4 personnes ?</p>
<p>L'adoption est la seule coparentalité qui respecte les droits de l'enfant</p>
<p>Un enfant n'a pas seulement le droit de connaître ses géniteurs, mais aussi d'être élevé par eux</p>
<p>Cette proposition est inédite dans l'histoire de l'humanité : il faudrait d'abord des études sérieuses et nombreuses sur ce sujet de la parentalité multiple</p>